



LE GRAND RETOUR

Bonjour chers parents,

Alors, comme mentionné par le premier ministre François Legault, mardi dernier, tous les établissements d'enseignement primaire de la région de l'Outaouais reprendront leurs activités en présence à compter du lundi 10 mai prochain. Alors, afin de nous aider dans cette organisation et de continuer d'assurer la sécurité de tous, je vous invite à prendre connaissance des informations du communiqué « Grand retour » pour connaître les mesures sanitaires applicables ainsi que la procédure de retour du matériel technologique.

MESURES SANITAIRES

Ceci se veut d'un simple rappel des mesures applicables pour le retour en classes des élèves, dès le 10 mai.

- Le port du masque d'intervention pédiatrique est dorénavant requis en tout temps pour tous les élèves du primaire, y compris dans la classe. Concrètement, le port du masque d'intervention pédiatrique est obligatoire en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Cette obligation ne s'applique pas à l'extérieur sur les terrains de l'école. Au préscolaire, le port du couvre-visage ou du masque pédiatrique est non requis.
- Une distanciation physique de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les groupes-classes stables différents.
- Aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable, tous niveaux confondus, lors de la période des repas. Les élèves peuvent retirer leur couvre-visage ou leur masque d'intervention une fois qu'ils sont assis et prêts à manger, et le remettre lorsque leur repas est terminé.
- Les élèves peuvent aller avec l'enseignant, dans le cadre des cours d'éducation physique et à la santé, sur les terrains à proximité de l'école. Par ailleurs, le tout doit être fait dans le respect des règles de distanciation physique et des règles sanitaires en vigueur.
- Les récréations continuent de n'être permises qu'en groupe-classe stable. Il est important de noter que le nombre maximal de 12 personnes permis par la Direction de la santé publique pour les activités extérieures de 8 personnes dans



les régions situées en palier d'alerte rouge à compter du 26 mars ne s'applique pas lors des récréations.

- Les activités parascolaires (sportives, culturelles, scientifiques, de loisir, etc.) de même que les sorties scolaires et éducatives sont, jusqu'à nouvel ordre, interdites.
- Certaines conditions médicales peuvent être invoquées pour justifier une exemption à l'obligation du couvre-visage et du masque d'intervention :
 - l'élève est incapable de mettre ou de retirer un couvre-visage ou un masque par lui-même en raison d'une incapacité physique;
 - l'élève présente une déformation faciale;
 - en raison d'un trouble cognitif, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une autre condition de santé mentale, l'élève n'est pas en mesure de comprendre l'obligation de porter un couvre-visage ou un masque; ou un élève pour qui le port du couvre-visage ou du masque entraîne une désorganisation ou une détresse significative;
 - un élève pour qui, en raison d'une autre condition médicale que celles énumérées précédemment, le port du couvre-visage ou du masque est préjudiciable ou dangereuse;

RETOUR DU MATERIEL TECHNOLOGIQUE



Afin de nous aider dans la gestion de la récupération des multiples portables et tablettes qui ont été prêtés dans le cadre de l'enseignement à distance, nous vous demandons de suivre cette courte procédure. Deux choix s'offrent aux parents qui ont en leur possession du matériel technologique appartenant à l'école :

- **Choix 1** : Retourner le matériel informatique dans le sac d'école de leur enfant ou dans un sac réutilisable le **matin du 10 mai**.
- **Choix 2** : Le parent vient porter le matériel informatique au secrétariat le **10 mai entre 8 h 30 et 10 h 30**.

Pour les deux choix proposés, nous vous demandons de vous assurer de la présence des prises de branchement et de la souris, le cas échéant.

Merci de votre précieuse et habituelle collaboration !

Sharri-Lynn Lalonde
Directrice